Image not found or type unknown

Comment rémunérer mon employé légalement ?

Par **moi**, le **28/11/2009** à **15:01**

Bonjour,
Je vous fais part de ma situation et de mes questions. Merci d'avance pour vos réponses.
Je suis présidente d'une association de la loi 1901 et je souhaite demander les services d'une personne qui interviendra au sein de mon asso en tant que professeur, pour dispenser des cours. Or cette personne n'est ni professeur agréé ni ne fait partie elle-même d'une entreprise ou d'une association. Seulement je souhaite le rémunérer. Comment faire ? Suis-je obligée de rédiger un contrat de travail et donc soumettre l'asso à des charges qu'elle ne pourra pas payer, et lui également ? Peut-il me faire une facture de son propre chef en contre-partie du chèque que je lui donnerai ? Comment faire pour payer cette personne en toute légalité mais le plus simplement possible ???
Merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés